



FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

## **DEMANDE D'INDEMNISATION DES COÛTS ET PERTES RESULTANT EN 2016/2017 DES MESURES DE LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE IAHP H5N8**

Ce dossier constitue une demande d'indemnisation au FMSE pour les coûts et pertes liés à la mortalité des animaux, à la baisse ou à l'arrêt de la production, ou à l'immobilisation des animaux sur l'exploitation.

Il doit être rempli, signé et retourné au FMSE à l'adresse suivante :

**FMSE**  
**6, rue de la Rochefoucauld**  
**75009 Paris**

Il doit être accompagné des justificatifs demandés.

Pour être éligible à ce programme, vous devez :

- être affilié au FMSE et à jour de vos cotisations (vérifiez cela sur vos appels à cotiser MSA)
- être agriculteur, exercer une activité agricole, et posséder une exploitation agricole au moment du sinistre
- avoir respecté la réglementation sanitaire et exécuté les mesures de lutte imposées dans les délais

La période couverte par ce programme d'indemnisation est :

Du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017



## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

**L'ensemble des pièces justificatives demandées doit être joint au dossier lors de sa transmission à l'organisme instructeur. Les dossiers incomplets ne pourront pas être instruits.**

Type de pièce	Jointe	Raison si non jointe ?
Attestation rempli et signé par un centre comptable sur le chiffre d'affaire de la production ( <i>annexe 1 jointe au dossier</i> )	OBLIGATOIRE	
<b><u>Uniquement pour les élevages déclarés foyers ayant subi de la mortalité due à l'influenza aviaire avant la déclaration du foyer (ou avant l'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection) :</u></b>		
- Copie du cahier d'élevage avec le nombre d'animaux morts sur l'exploitation entre le moment de la suspicion et la date de déclaration du foyer <b>ET</b> - Facture d'achat des animaux morts <b>ET</b> - Arrêté préfectoral de mise sous surveillance <b>ET</b> - Arrêté préfectoral portant déclaration d'infection pour l'Influenza aviaire hautement pathogène	<input type="checkbox"/>          <input type="checkbox"/>	
<b><u>Uniquement pour les élevages ayant subi de la surmortalité des animaux due aux mesures de confinement des animaux</u></b>		
- Copie du cahier d'élevage entre 2012 et 2017 avec le nombre d'animaux morts sur l'exploitation	<input type="checkbox"/>	
- Factures d'achats des animaux morts entre le 01/12/2016 et le 30/11/2017		
<b><u>Pour les élevages dont la demande porte sur la perte liée à la baisse ou à l'arrêt de la production (Chaque justificatifs devra concerner la période de production allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre de l'année suivant pour les élevages de palmipèdes, ou de la date d'entrée de la commune en zone de restriction à la date de la levée des mesures de restriction pour les autres élevages)</u></b>		
- Les factures d'achats ou de vente des animaux pour les années 2011 à 2017, avec les justificatifs d'acquiescement (relevés de banque) <b>OU</b>	<input type="checkbox"/>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- les bons de livraisons ou de sorties des animaux pour les années 2011 à 2017</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attestation de la production remplie et signée par un centre comptable agréé ou par l'organisation de producteur (annexe 2 jointe au dossier)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>          <input type="checkbox"/>	
<b><u>Pour les élevages dont la demande porte sur la perte liée à l'immobilisation des animaux sur l'exploitation</u></b>		
Justification du nombre d'animaux immobilisés sur l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- bons d'entrées ET de sorties des animaux,</li> <li>- OU attestation signée par un centre comptable agréé ou par une organisation de producteur (annexe 3 jointe au dossier)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	
Justification de la durée de production <ul style="list-style-type: none"> <li>- bons d'entrées ET de sorties des animaux des 3 bandes réalisées avant la mise en place des mesures de restrictions</li> </ul>		
Justificatif de la perte de la valeur commerciale des animaux immobilisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- factures de vente acquittées entre 2011 et 2017</li> <li>- <b>OU</b> attestation signée d'un centre comptable agréé ou de l'organisation de production (annexe 3 jointe au dossier)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	
RIB de l'exploitation ou de l'exploitant si agriculteur individuel	OBLIGATOIRE	
Dossier ci-joint rempli et signé (pour les GAEC par tous les membres)	OBLIGATOIRE	

Le FMSE se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire qui s'avèrerait nécessaire au bon traitement du dossier, par exemple :

- Preuves du statut agricole de l'exploitation
- Pièces complémentaires permettant de s'assurer de la véracité des pertes subies ou de la non surcompensation du préjudice subi

Tout éleveur de volaille affilié au FMSE s'engage à respecter strictement les mesures qui sont imposées ou recommandées par l'administration dans le cadre des mesures de police sanitaire et des programmes collectifs de prophylaxie approuvés ou encouragés par l'État.

**Doivent notamment être strictement respectées les dispositions des articles L201-7 à L 201-13 et L221-3 à L221-8 du Code rural et de la pêche maritime.**

Le dossier ci-joint constitue une demande d'indemnisation par le FMSE des pertes subies sur votre exploitation en année, du fait de L'Influenza aviaire hautement pathogène  
Votre dossier complet doit être remis au **FMSE, 6 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris**

Merci de prendre connaissance des informations ci-dessous et de vous assurer que toutes les pièces demandées sont jointes à votre dossier.

**Quelles sont les pertes couvertes par ce programme ?**

- Les pertes liées à la mortalité des animaux due à l'Influenza aviaire hautement pathogène. Sont indemnisés les animaux morts dans les élevages placés sous APDI avant que l'élevage ait été déclaré foyer (prise en charge au maximum à 100%) ou la surmortalité due aux mesures de confinement des animaux.
- Les pertes liées à la baisse ou à l'arrêt de la production du fait des mesures de restriction mises en place pour lutter contre l'Influenza aviaire entre décembre 2016 et novembre 2017 (prise en charge au maximum à 85%).
- Les pertes liées à l'immobilisation des animaux du fait des mesures de luttés contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (prise en charge au maximum à 100%).

**Comment vérifier que je suis éligible à ce programme ?**

Les pertes subies sur l'exploitation et prises en charge par le FMSE doivent être au minimum de 300€.

Si la demande porte sur les pertes liées à la baisse ou à l'arrêt de la production, seuls les élevages n'ayant pas perçus d'aide de FranceAgriMer seront éligibles au programme cofinancé par l'Etat ou l'Europe.

**Comment sont calculées les pertes ?**

Les pertes liées à la mortalité des animaux sont calculées sur la base du nombre d'animaux morts avant la mise sous APDI sur la base du cahier d'élevage et des barèmes retenus par la DGAL dans le cadre de l'indemnisation en cas d'abattage

Les pertes liées à la baisse ou à l'arrêt de production sont calculées sur la base de la différence entre la production de référence (3 ou 5 ans) et la production de 2017, sur une période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre de l'année suivante pour les élevages palmipèdes, ou de la date d'entrée en zone de restriction à la date de sortie pour les autres élevages. Les barèmes retenus sont les mêmes figurant dans la décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2018-05 pour la prise en charge des pertes de non production, ou des barèmes issus de l'ITAVI ou des données comptables pour les productions non référencées dans la décision de FranceAgriMer.

Les pertes liées à l'immobilisation des animaux sont calculées sur la base du nombre d'animaux immobilisés sur l'exploitation et les barèmes issus de l'ITAVI ou des données comptables.

**Que dois-je joindre au dossier ?**

Les pièces justificatives sont listées en page 3 et 4 de votre dossier de demande d'indemnisation. Il est indispensable de joindre toutes les pièces demandées, car à défaut, les services du FMSE ne seront pas en mesure de traiter votre dossier.

**Comment vérifier que je suis à jour de mes cotisations au FMSE ?**

**1) Votre cotisation à la section commune du FMSE**

Cette cotisation est obligatoire pour tous les exploitants agricoles. Elle est collectée chaque année par la MSA et figure dans vos tableaux récapitulatifs des cotisations sociales dans le tableau des cotisations appelées pour le compte de tiers. Attention, en cas de retards de paiements, de présence d'échéanciers de paiements, il est probable que la cotisation FMSE

n'ait pas été transmise payée au FMSE, il est important d'en informer le FMSE afin de vous acquitter des cotisations autrement.

## **2) Votre cotisation à la section spécialisée du FMSE**

Cette cotisation est obligatoire pour tous les élevages de volailles. Elle est collectée chaque année par la MSA et figure dans vos tableaux récapitulatifs des cotisations sociales dans le tableau des cotisations appelées pour le compte de tiers. Attention, en cas de retards de paiements, de présence d'échéanciers de paiements, il est probable que la cotisation FMSE n'ait pas été transmise payée au FMSE, il est important d'en informer le FMSE afin de vous acquitter des cotisations autrement.

Pour les élevages de gibiers, cette cotisation est appelée par ATM gibiers.

### **Que faire en cas de question ?**

Contactez le FMSE à [contact@fmse.fr](mailto:contact@fmse.fr) ou au 01 82 73 11 33.

Annexe 1 :

## Attestation chiffre d'affaire de l'exploitation

Nom	
Prénom	
Raison Sociale	
Adresse	
CP et commune	

---

Production (s) concernée (s) par la demande d'indemnisation :

---

**Chiffres d'affaire de la/les production(s) touchés par l'IAHP H5N8 et cités ci-dessus**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017

<b>Certification par un centre comptable des données relatives au nombre d'animaux commercialisés</b>
Nom du centre comptable :
Nom du comptable responsable :
<b>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</b>
<i>Signature et cachet du centre comptable :</i>



Annexe 2 :

## Attestation de production de l'exploitation

Nom	
Prénom	
Raison Sociale	
Adresse	
CP et commune	

➤ **Pour les élevages de Palmipèdes**

Veillez renseigner le nombre de palmipèdes produits sur les périodes indiquées dans le tableau Pour la période allant du 01/12/2016 au 30/11/2017, le nombre d'animaux abattus doit être compris dans le nombre d'animaux produits :

*(Les catégories d'animaux sont répertoriées à la suite du formulaire)*

Catégorie animaux	01/12/10 - 30/11/11	01/12/11 - 30/11/12	01/12/12 - 30/11/13	01/12/13 - 30/11/14	01/12/14 - 30/11/15	01/12/15 - 30/11/16	01/12/16 - 30/11/17

➤ **Pour les élevages de gallinacés :**

Date entrée en zone réglementée |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Date sortie de la zone réglementée |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Veillez renseigner le nombre de gallinacés produits sur les périodes allant de la date d'entrée en zone réglementée jusqu'à la date de sortie de la zone réglementée pour **les années 2011 à 2017**

*(Les catégories d'animaux sont répertoriées à la suite du formulaire)*

Exemple : l'élevage est entré en zone réglementée le 16 décembre 2016 et en est sorti le 4 avril 2017. La période retenue pour chaque année de référence sera donc du 16/12/20XX-1 et le 04/04/20XX.

<b>Catégorie animaux</b>	<b>Date entrée du lot</b>	<b>Date sortie du lot</b>	<b>Nombre d'animaux sortis</b>

➤ **Pour les autres productions**

Date entrée en zone réglementée |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Date sortie de la zone réglementée |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Veillez renseigner **le nombre ET le prix moyen** des animaux produits sur les périodes allant de la date d'entrée en zone réglementée jusqu'à la date de sortie de la zone réglementée. (L'année indiquée dans le tableau correspond à l'année de fin de la période).

*Exemple : l'élevage est entré en zone réglementée le 16 décembre 2016 et en est sorti le 4 avril 2017. La période retenue pour chaque année de référence sera donc du 16/12/20XX.1 et le 04/04/20XX, 20XX étant l'année indiquée dans le tableau.*

Catégorie animaux		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							
	Nombre : Prix :							

<b>Certification par un centre comptable ou de l'OP des données relatives au nombre d'animaux commercialisés</b>
Nom du centre comptable ou de l'OP :
Nom du comptable responsable ou de l'OP :
<b>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</b>
Signature et cachet du centre comptable ou de l'OP :

## Liste des catégories d'animaux indemnisés

	Code forfait	Libellés
<b>PALMIPÈDES</b>		
Filière longue	1	Canard mulard démarré standard / IGP / Label Rouge
	2	Canard mulard prêt à gaver standard
	3	Canard mulard prêt à gaver IGP
	4	Canard mulard prêt à gaver Label Rouge
	5	Canard mulard gavé standard
	6	Canard mulard gavé IGP
	7	Canard mulard gavé Label Rouge
	8	Canard de barbarie standard
	9	Canard de barbarie certifié
	10	Canard de barbarie Label Rouge
	11	Canard colvert
	12	Oie prête à gaver
	13	Oie gavée
Filière courte	14	Canard mulard démarré
	15	Canard mulard prêt à gaver
	16	Canard mulard gavé
	17	Canard mulard gavé vendu entier
	18	Canard mulard gavé vendu découpé en morceaux
	19	Canard mulard gavé vendu transformé
	20	Oie démarrée
	21	Canard colvert
	22	Oie gavée vendue entière
	23	Oie gavée vendue transformée
	24	Canard à rôtir
	25	Oie à rôtir
<b>GALLINACES</b>		
Filière longue	26	Poulet démarré
	27	Dinde démarrée
	28	Pintade démarrée
	29	Poulet standard et coquelet
	30	Poulet label rouge ou élevé en plein air
	31	Poulet biologique
	32	Pintade standard
	33	Pintade label rouge ou élevé en plein air
	34	Dinde standard
	35	Dinde label rouge ou élevé en plein air
	36	Caille standard
	37	Caille label rouge ou élevé en plein air
	38	Poule pondeuse en cage
	39	Poule pondeuse élevée au sol
	40	Poule pondeuse élevée en plein air
	41	Poule pondeuse label rouge
	42	Poule pondeuse biologique
	43	Poulette destinée à la ponte standard
44	Poulette destinée à la ponte volière	
45	Poulette destinée à la ponte bio	
Filière courte	46	Chapon
	47	Poularde
	48	Poulet vendu entier
	49	Poulet vendu découpé en morceaux
	50	Poulet vendu transformé
	51	Pintade vendue entière
	52	Pintade vendue découpée en morceaux
	53	Dinde vendue entière
	54	Dinde vendue découpée en morceaux
	55	Chapon vendu entier
	56	Poularde vendue entière
<b>AUTRES VOLAILLES</b>		
	57	A préciser

Annexe 3 :

## Attestation des animaux immobilisés sur l'exploitation

Nom	
Prénom	
Raison Sociale	
Adresse	
CP et commune	

Date entrée en zone réglementée    |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Date sortie de la zone réglementée    |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Veuillez renseigner le nombre d'animaux immobilisés sur l'exploitation durant la période de restriction indiquée ci-dessus.

Catégorie animaux	Date entrée du lot	Date sortie prévue du lot	Date effective de sortie du lot	Prix de vente du lot	Prix moyen de vente des animaux de la même catégorie sur les 3 dernières années

<b>Certification par un centre comptable ou de l'OP des données relatives au nombre d'animaux commercialisés</b>
Nom du centre comptable ou de l'OP :
Nom du comptable responsable ou de l'OP :
<b>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</b>
Signature et cachet du centre comptable ou de l'OP :